

LIBELLÉ	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
PASSAGE DANS LE LIT OU SUR LES BERGES DE COURS D'EAU NON DOMANIAUX	A4	■ Grand Étier de Sallertaine : Bande de libre passage de 4.00 m sur les deux rives concernant la commune de Beauvoir sur Mer.		DDTM
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS OU CLASSÉS	AC1	<p>■ Église Saint-Philibert : Inscription par arrêté du 29 octobre 1926 sur la commune de Beauvoir sur Mer.</p> <p>■ Abbaye de L'Ile Chauvet (ancienne) : Ruines de l'église, y compris le bénitier se trouvant dans la nef ; deux bâtiments du 12ème siècle ; puits gothiques situé au centre de l'ancien cloître ; sols nus des anciens terrains du monastère tels qu'ils figurent sur le plan de 1668 conservé aux Archives Nationales : classement par arrêté du 30 janvier 1992 sur les communes de Bois de Céné et empiètement sur Châteauneuf.</p> <p>■ Église Saint-Étienne : Inscription par arrêté du 29 octobre 1926 sur la commune de Bois de Céné.</p> <p>■ Maison du 16ème siècle : La porte : inscription par arrêté du 26 décembre 1927 sur la commune de Bois de Céné.</p> <p>■ Motte féodale : Inscription par arrêté du 5 avril 1988 sur la commune de Bois de Céné.</p> <p>■ Église : Le clocher et la sacristie : inscription par arrêté du 12 février 1927 sur la commune de Bouin.</p>	<p>29/10/1926</p> <p>30/01/1992</p> <p>29/10/1926</p> <p>26/12/1927</p> <p>05/04/1988</p> <p>12/02/1927</p>	<p>DRAC</p> <p>DRAC</p> <p>DRAC</p> <p>DRAC</p> <p>DRAC</p> <p>DRAC</p>

Le Président



Alexandre HUVET


LIBELLÉ	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS OU CLASSÉS	AC1	<p>■ Chapelle de l'ancienne commanderie de Coudrie : en totalité avec sa parcelle : par arrêté du 30 janvier 1995 sur la commune de Challans.</p>	30/01/1995	DRAC
		<p>■ Logis de La Vérie : Les façades et toitures : inscription par arrêté du 12 octobre 1964 sur la commune de Challans et empiètement sur les communes du Perrier et Soullans.</p>	12/10/1964	DRAC
		<p>■ Motte féodale, basse-cour et ancien château : inscription par arrêté du 5 avril 1988 sur la commune de Chateauneuf et empiètement sur la commune de Bois de Céné.</p>	05/04/1988	DRAC
		<p>■ Moulin à vent dit Le Petit Moulin : avec son mécanisme (sauf les panneaux des ailes) : inscription par arrêté du 19 mars 1982 sur la commune de Chateauneuf.</p>	19/03/1982	DRAC
		<p>■ Château (ancien) : La tour : inscription par arrêté du 24 avril 1925. Les deux tours : inscription par arrêté du 30 avril 1925 sur la commune de La Garnache.</p>	24/04/1925 30/04/1925	DRAC
		<p>■ Manoir dit La Vieille Fonteclose : Les façades et toitures : inscription par arrêté du 05 décembre 1975 sur la commune de La Garnache.</p>	05/12/1975	DRAC
		<p>■ Menhir dit Pierre du Diable : classement par arrêté du 24 septembre 1934 sur les communes de La Garnache et empiètement sur les communes de Sallertaine et Challans.</p>	24/09/1934	DRAC
		<p>■ Tumulus dit La Butte Cavalière : Inscription par arrêté du 07 mai 1960 sur la commune de La Garnache.</p>	07/05/1960	DRAC

LIBELLÉ	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS OU CLASSÉS	AC1	■ Église Saint-Martin : L'Abside et le transept : classement par arrêté du 25 juin 1910. La première travée de la nef (contiguë au transept) : classement par décret du 23 novembre 1912 sur la commune de Sallertaine.	30/01/1995	DRAC
		■ Moulin à vent de Rairé : Inscription par arrêté du 16 mars 1976 sur la commune de Sallertaine.	16/03/1976	DRAC
SITES INSCRITS OU CLASSÉS	AC2	■ Port du Bec depuis L'Écluse jusqu'à la mer : Site inscrit le 11 décembre 1942 sur les communes de Beauvoir sur Mer et Bouin.	11/12/1942	DRAC
		■ Le passage du Gois : Site inscrit le 11 juillet 1942 sur les communes de Beauvoir sur Mer et Barbâtre.	11/07/1942	DRAC
		■ Le passage du Gois – L'île de La Crosnière et Le polder de Sébastopol : Site classé le 02 novembre 2017 sur les communes de Beauvoir sur Mer et Barbâtre.	02/11/2017	DRAC
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINÉRALES	AS1	■ Captages d'eaux potables de La Verie : Périmètres de protection Immédiat, Rapproché et Éloigné, arrêté du 07 août 1974 sur la commune de Challans.	07/08/1974	ARS
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES AUTOUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CONCHYLICULTURE, AQUACULTURE, OSTRÉICOLES ET GISEMENTS COQUILLIERS	AS2	■ Protection des établissements de conchyliculture : Gisements coquilliers - 85.02.01 - Sud de Gois - Fromentine - Groupe 2 - Fouisseurs - Classement B. Classement Sanitaire du 12 octobre 2016. Sur les communes de Bouin et Beauvoir sur Mer.	12/10/2016	ARS DDTM DML

LIBELLÉ	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES AUTOUR DES ÉTABLISSEMENTS DE CONCHYLICULTURE, AQUACULTURE, OSTRÉICOLES ET GISEMENTS COQUILLIERS	AS2	<p>■ Protection des établissements de conchyliculture : Gisements coquilliers - 85.01.03 - Baie de Bourgneuf - Nord-Est du Gois - Groupe 2 - Fousseurs - Classement B. Classement Sanitaire du 12 octobre 2016. Sur la commune de Beauvoir sur Mer.</p>	12/10/2016	ARS DDTM DML
		<p>■ Protection des établissements de conchyliculture : Gisements coquilliers - 85.01.01 - Baie de Bourgneuf - Nord-Ouest du Gois - Groupe 2 - Fousseurs - Classement A. Classement Sanitaire du 12 octobre 2016. "Au Large"</p>	12/10/2016	ARS DDTM DML
		<p>■ Protection des établissements de conchyliculture : Gisements coquilliers - 85.02.02 - Sud de Gois - La Fosse - Groupe 2 - Fousseurs - Classement B. Classement Sanitaire du 12 octobre 2016. "Au Large"</p>	12/10/2016	ARS DDTM DML
		<p>■ Protection des établissements de conchyliculture : Gisements coquilliers - 85.04 - La Frandière - La Fosse - Groupe 2 - Fousseurs - Zone non classée. Classement Sanitaire du 12 octobre 2016. "Au Large"</p>	12/10/2016	ARS DDTM DML
		<p>■ Protection des établissements de conchyliculture : Gisements coquilliers - 85.03 - Paillard - La Guérinière - Groupe 2 - Fousseurs - Zone non classée. Classement Sanitaire du 12 octobre 2016. "Au Large"</p>	12/10/2016	ARS DDTM DML
		<p>■ Protection des établissements de conchyliculture : Gisements coquilliers - 85.01.02 - Sud Jetée des îleaux - Groupe 2 - Fousseurs - Classement B. Classement Sanitaire du 12 octobre 2016. "Au Large"</p>	12/10/2016	ARS DDTM DML

C	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ	13	■ Canalisation Challans La Chapelle Achard : DN 200 ; arrêté préfectoral du 24-12-20156.	24/12/2015	GRT gaz
		■ Canalisation Rouans Challans : DN 200 ; arrêté préfectoral du 24-12-20156.	24/12/2015	GRT gaz
		■ BRT La Garnache : DN 80 ; arrêté préfectoral du 24-12-20156.	24/12/2015	GRT gaz
		■ Postes Challans et La Garnache : arrêté préfectoral du 24-12-20156.	24/12/2015	GRT gaz
LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE OU SOUTERRAINE	14	■ Liaison 90KV N°1 Beauvoir (Beauvoir-sur-Mer) Challans : traversant les communes de Beauvoir sur Mer, Saint Gervais, Châteauneuf, Sallertaine, La Garnache, Challans.		RTE
		■ Liaison 90KV N°1 Challans – Palluau – Soullans : traversant les communes de Challans et Saint Christophe du Ligneron.		RTE
		■ Liaison 90KV N°1 Challans Soullans : traversant la commune de Challans.		RTE
		■ Liaison 225KV N°1 Merlatière Soullans : traversant la commune de Saint Christophe du Ligneron.		RTE
		■ Liaison 225KV N°2 Merlatière Soullans : traversant la commune de Saint Christophe du Ligneron.		RTE

C	CODE	OBJET	DATE CREATION	GESTIONNAIRE
LIGNE ÉLECTRIQUE AÉRIENNE OU SOUTERRAINE	I4	■ Postes de transformation d'énergie électrique de Beauvoir sur Mer, Challans : - - -		RTE
RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES ET RISQUES MINIERS	PM1	■ Plan de Prévention des Risques Littoraux de la baie de Bourgneuf : approuvé le 30-12-2015 concernant les communes de Beauvoir sur Mer et Bouin.	30/12/2015	DDTM
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	PM2	■ Centre d'enfouissement technique : Périmètre de protection de 200m, arrêté du 18-12-2009 sur la commune de Saint Christophe du Ligneron.	18/12/2009	DDTM
CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES	PT2	■ Voir les archives sur la carte de synthèse : Aucun faisceaux actuellement en service. consultation.faisceaux-hertziens@orange.com		ORANGE
RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION	PT3	■ Voir les archives sur la carte de synthèse : Aucune réponse de ORANGE. upro.servitudes-nar@orange.com		ORANGE
VOIES FERREES	T1	■ Ligne 534 000 de Nantes à La Roche-sur-Yon Via Sainte-Pazanne		SNCF IMMOBILIER DIT Centre Ouest 9 rue Nina Simone (Bât 8) - BP 34112 44041 NANTES Cedex 01
BALISAGE AÉRONAUTIQUE DÉGAGEMENT AÉRONAUTIQUE	T4 T5	■ Aérodrome de Beauvoir – Fromentine : - PROJET - Plate-forme de l'aérodrome		DGAC Ouest
ÉXTERIEUR DES ZONES DE DÉGAGEMENT AÉRONAUTIQUE	T7	■ Aérodrome de Beauvoir – Fromentine - Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome : Arrêté et circulaire du 25/07/1990.	25/07/1990	DGAC Ouest